

Construction appartements dans lotissement

Par **BibiCmoi**, le 19/02/2014 à 11:33

Bonjour à tous,

j'ai acheté récemment (un peu plus d'un an) une maison dans un lotissement. Dernièrement, mes voisins ont déménagé et les nouveaux propriétaires ont décidé de faire des travaux pour aménager la maison.

Ils ont déposé un permis de construire, et je suis allée à la mairie pour voir de quoi il retournait. On m'a répondu que c'était un aménagement pour mettre un bureau à côté du garage et que ça ne me gênerait en rien.

Sauf qu'au fur et à mesure des travaux, le bureau s'est transformé en 4 appartements, et je me retrouve maintenant avec un bâtiment avec un étage qui me bouche complètement la vue et ma terrasse qui était ensoleillée tout l'après-midi ne voit plus le soleil!!!

J'ai regardé dans le règlement du lotissement, et il n'y a apparemment rien qui interdit la construction d'appartements (à part un article qui dit que la subdivision est interdite, mais pour moi c'est du charabia).

Tout juste un texte qui dit qu'il est interdit de construire des allées carrossables autre que celle prévue pour aller au garage qui pourrait être en contradiction avec les travaux qui sont faits (je dis bien "pourrait", parce que les travaux ne sont pas finis et je ne sais pas où ils ont prévu de mettre des garages ou des voitures)

Par contre, dans le POS, il est dit que la construction d'habitat collectif est interdite. Mais j'ai cru comprendre que le POS ne s'appliquait plus 10 ans après.

(D'ailleurs, question bête : c'est quoi la différence entre le règlement du lotissement et le POS? Parce que le président du syndic du lotissement m'a fourni un document intitulé "Règlement du lotissement", mais avec plein d'annotation concernant le POS, alors je sais plus trop)

Est-il possible de s'opposer à la construction de ce bâtiment (qui est déjà bien entamé)?

On m'a dit à la mairie que j'aurais dû m'opposer à ça avant qu'ils posent le panneau du permis de construire sur leur façade. Sauf que je ne vois pas bien comment j'aurais pu faire si je n'avais pas connaissance de la construction.

J'espère vraiment qu'il y a un moyen, parce que je peux dire adieu à mon repos, à ma terrasse et je parle même pas de la revente de la maison qui vient de perdre toute sa valeur :(

Merci pour votre aide.